

Fiches extraites du site : <http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

## Qu'est-ce que le climat scolaire ?

Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves et pour les personnels dans l'école.

La qualité et le style de vie scolaire reposent sur un sentiment de sécurité mais ce sont surtout l'engagement, la motivation, le plaisir qui comptent. Le climat scolaire reflète aussi le jugement qu'ont les parents, les personnels et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Cette notion de « climat » repose sur une expérience subjective de la vie scolaire. Elle prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large, et les différents groupes sociaux au sein et autour de l'école. En ce sens, il convient de ne pas limiter l'action aux seuls élèves. La sécurité des professeurs et leurs relations sociales et émotionnelles avec leurs collègues, la qualité du leadership doivent être incluses tout autant que l'interaction entre la perception de ce climat par les parents, les élèves et les enseignants.

### Que nous dit la recherche ?

La notion de climat scolaire fait l'objet de recherches depuis une trentaine d'années. Les recherches ont inclus les études sur « l'effet-classe » et « l'effet-maître », les effets de la composition des classes (très dépendante du climat organisationnel et du style de leadership). Aujourd'hui, la notion de climat scolaire pose le cadre d'une réflexion sur une école de qualité. Les deux dernières enquêtes de climat scolaire en France, passées auprès des élèves et auprès des personnels du primaire et du secondaire montrent que :

- une grande majorité d'élèves vivent plutôt heureux dans leur établissement mais 1 élève sur 10 est victime de harcèlement douloureux en milieu scolaire ;
- 11 à 12% d'élèves sont harcelés. Le harcèlement moral s'élève à 14% avec des conséquences en termes de santé mentale, et de scolarité (décrochage, absentéisme, perte d'image de soi, tendances dépressives) ;
- on observe une surreprésentation des garçons victimes et agresseurs ;
- 25% des élèves absentéistes le sont pour des raisons de harcèlement (*Blaya, 2009*) ;
- l'amélioration du climat scolaire et le développement des compétences sociales des enfants, en particulier l'empathie, apaisent l'ensemble des relations au sein de l'école (*À l'école des enfants heureux, enfin presque, OIVE/Unicef, 2011*) ;

### Comment agir ?

Le climat scolaire relève de **sept facteurs** interdépendants sur lesquels il est possible d'agir.

- **les stratégies d'équipe** : la dynamique pour briser la solitude dans la classe ;
- **les pédagogies coopératives** : les stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves ;
- **la justice scolaire** : un cadre et des règles explicites et explicitées ;
- **la prévention des violences** et du [harcèlement](#) ;
- **la coéducation** : avec les familles ;
- **les pratiques partenariales** ;
- **la qualité de vie à l'école** : organiser le temps et l'espace.

### Pourquoi agir ?

**Pour améliorer la réussite scolaire.** Un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi.

**Pour réduire les inégalités.** Un bon climat scolaire augmente les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux (Astor, Benbenishty, Estrada, 2009).

**Pour faire baisser la victimation.** Le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation à l'école est largement établi par la recherche.

**Pour améliorer le moral des élèves et des enseignants.** Un climat scolaire serein permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement.

En d'autres termes, les résultats d'un climat scolaire positif sont :

- . l'amélioration des résultats scolaires ;
- . l'amélioration du bien-être des élèves et des adultes ;
- . la diminution notable du harcèlement ;
- . la diminution des problèmes de discipline ;
- . la diminution des inégalités scolaires ;
- . une plus grande stabilité des équipes ;
- . une baisse de l'absentéisme et du décrochage scolaire ;
- . c'est en école maternelle et en zone rurale que l'on a la vision la plus positive de l'école (*L'école, entre bonheur et ras le bol, OIVE/FAS, septembre 2012*).

### *Les 5 dimensions du climat scolaire*

1 : *les relations* (ex : Respect de la diversité – relations positives entre tous, décisions partagées, participation des élèves dans l'apprentissage et la discipline, collaboration, entraide – support mutuel, investissement de la communauté scolaire, participation des parents aux décisions ;

2 : *l'enseignement et l'apprentissage* (ex : Qualité de l'instruction – attentes élevées en matière de réussite, pédagogie différenciée, aide apportée, récompenses, créativité valorisée, participation encouragée / Apprentissage social et éthique valorisé, en lien avec les disciplines / Développement professionnel – formation continue, Leadership – vision irréfutable et claire du projet de l'école, soutien et disponibilité de l'administration -) ;

3 : *la sécurité* (ex : Sécurité physique – plan de crise, règles claires communiquées, réponses aux violations de la règle claires, sentiment de sécurité... / Sécurité émotionnelle – tolérance à la différence, réponses au harcèlement, résolution des conflits -) ;

4 : *l'environnement physique* (ex : Propreté, espace et matériel adéquats, esthétisme, offres extra-scolaires) ;

5 : *le sentiment d'appartenance* (ex : Sentiment d'être relié à la communauté scolaire, à un adulte au moins pour les élèves, engagement des professeurs et des élèves -).

## Agir pour briser la solitude en classe

Parmi les sept facteurs déterminants du climat scolaire, **les stratégies d'équipes** constitue un facteur protecteur puissant.

### *Que nous dit la recherche ? Que nous disent les enquêtes de climat scolaire ?*

#### *Enseignants et non enseignants :*

91,6% des enseignants jugent le climat plutôt bon. Néanmoins, les tensions entre personnels enseignants et non enseignants sont vives.

La première des composantes est la relation avec le personnel de service et de cantine, dont près du tiers des répondants (31,6%) disent qu'elle est médiocre ou plutôt médiocre.

Les enseignants de classes spécialisées sont davantage victimes d'ostracisme de la part de leurs collègues. 14,5% des répondants disent avoir été mis à l'écart par des collègues et 14% des répondants disent se sentir harcelés depuis le début de l'année, mais plutôt rarement par harcèlement sexuel (0,3% des répondants). Précisons immédiatement que ces cas de harcèlement révèlent, en école primaire, des tensions entre adultes. En effet, des cas de harcèlement déclaré, 38 % ont pour auteur un autre membre du personnel, 45% des parents d'élèves, et près de 10% des autres personnes (dont la hiérarchie). Ce qui revient à dire que 5,2% des personnels s'estiment harcelés par des collègues et 6,2% par des parents (*Source : L'école, entre bonheur et ras le bol, Rapport E. Debarbieux, G. Fotinos, FAS, septembre 2012.*).

#### *Climat scolaire et lieux d'exercice :*

39,2 % des personnels de Lycée Professionnel contre 23,8% des personnels de LEGT (Lycées d'Enseignement Général et Technologique) et 28,5 % des personnels de collège ont une vision plutôt négative de ce climat scolaire.

Le lien entre climat scolaire et exclusion sociale est remarquable, sans pour autant être fatal : 41,1% des répondants ont une mauvaise opinion du climat scolaire lorsqu'ils exercent en ZUS (Zone Urbaine Sensible) contre 25,6% hors ZUS.

Les personnels se sentent très majoritairement respectés par les élèves. 82,4% des répondants sont dans ce cas. Ce sentiment de respect varie suivant les types d'établissement et leur implantation sociale, mais il reste toujours très majoritairement positif ainsi dans les zones urbaines sensibles, la majorité des répondants estime y être respectée (81,8%) mais ils sont plus nombreux, quoique de manière limitée à estimer le contraire (18,9% versus 13,3% hors ZUS).

#### *Encadrement et enseignants :*

La vision des personnels d'encadrement est très différenciée de celle des autres personnels et en particulier des enseignants. Les personnels de direction (PERDIR) ont une vision nettement plus positive que les enseignants : 6,4% d'entre eux déclarent une vision négative.

Les relations entre les différents corps de métier sont extrêmement différenciées entre les personnels non-enseignants et les enseignants, et de manière très importante en ce qui concerne les relations enseignants/direction. 35,3% des enseignants (près de 40% dans les classes spécialisées) ont une perception négative de leurs relations avec la direction. 7,5% des personnels de direction estiment à l'inverse leurs relations aux enseignants mauvaises ou plutôt mauvaises.

Près de la moitié des personnels estiment que la discipline dans leur établissement est mal appliquée ou plutôt mal appliquée. Il y a là une coupure essentielle entre les cadres et les enseignants. C'est aussi une coupure entre les victimes et les non victimes. En effet le désir d'une discipline plus stricte est fortement corrélé à la victimation.

Le sentiment de faire partie d'un groupe solidaire et d'être estimé par la hiérarchie locale est de grande importance. Les facteurs expliquant les différences de victimation dans les établissements sont la vie d'équipe, les valeurs partagées par les adultes et les relations collégiales entre adultes.

L'affiliation à son métier est reconnue comme un facteur d'efficacité professionnelle dans la psychologie du travail (*Rabinowitz et Hall, 1977*).

### *Pourquoi articuler les compétences de chacun ?*

La cohésion de l'équipe éducative garantit un bon climat scolaire et constitue la meilleure des préventions. La reconnaissance des compétences de chacun favorise l'identification collective au sein des établissements, celle des professionnels comme celle des élèves (Osborne, 2004).

### *Pourquoi travailler en équipe ?*

Une organisation communautaire du travail en équipe, accompagnée d'une participation des élèves aux décisions, a un effet protecteur pour les élèves comme pour les enseignants et les autres membres du personnel.

### *Définir une stratégie d'accueil*

Dans un établissement, le travail en équipe engage les acteurs au-delà des simples relations professionnelles. C'est en définissant une stratégie d'accueil pensée collectivement, à la fois rigoureuse et bienveillante, que les nouveaux personnels trouveront leur place dans la structure scolaire et s'engageront au-delà des gestes strictement professionnels. Quelques actions possibles :

- permettre à chaque acteur pédagogique de présenter l'école, son projet, ses projets spécifiques aux nouveaux enseignants, aux stagiaires, aux divers interlocuteurs pédagogiques ;
- faire connaître à tous les arrivants l'école, le collège ou le lycée du secteur, les supérieurs hiérarchiques, les partenaires locaux ;
- accompagner les nouveaux tout au long du premier trimestre pour partager collectivement sur le règlement intérieur, les pratiques pédagogiques, les pratiques d'évaluation.

### *Construire une culture commune*

La construction d'une culture commune s'appuie concrètement sur l'accueil et l'accompagnement de tout le personnel, sur des temps d'expression collectifs formels et informels, sur des décisions et des actions évaluables. Quelques actions possibles :

- proposer des temps de rencontres réguliers et d'échanges avec les personnels éducatifs, les inviter aux premiers conseils, à certaines réunions informelles ;
- faire travailler ensemble tous les adultes de l'établissement, les impliquer dans l'équipe, qu'ils explicitent l'implicite ;
- associer le directeur avec son équipe, la collectivité à la réflexion sur l'environnement de travail professionnel, et porter attention à la convivialité ;
- échanger régulièrement, partager l'information, distribuer des rôles stratégiques: présentation de circulaires, d'expériences réussies au sein de la classe.

### *Définir une cohérence d'action dans l'école*

Concilier loyauté et indépendance, équilibrer actions collectives ou autonomes, cela passe par une coordination des pratiques.

- la visibilité des attitudes, des pratiques, des exigences des uns et des autres ;
- une interdépendance forte pour éviter les contestations sur la norme et la didactique de chacun ;
- une unité, une cohérence sur les interventions face aux élèves.

### *Quelques actions possibles :*

- assurer la coordination nécessaire entre personnels enseignants et non-enseignants, par le directeur d'établissement. S'appuyer sur des temps de travail communs de tous les personnels de l'école. L'articulation avec les personnels non enseignants est organisée pour définir clairement le rôle de chacun et pour que chacun ait sa place. Des temps de travail ritualisés de construction de projets, d'analyse et d'élaboration de pratiques éducatives et pédagogiques favorisent l'échange et la décentration.

- . définir l'ordre du jour de quelques réunions spécialement dédiées au climat scolaire : les réunions de rentrée scolaire des enseignants, les conseils, les conseils de cycles, les conseils de maîtres, les conseils d'administration, les conseils pédagogiques, les conseils école-collège, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ;
- . dynamiser les échanges, les temps de communication d'informations, de régulation et d'auto-analyse;
- . instaurer ensemble des règles de vie d'école communes (ATSEM / Enseignants / autres acteurs) ;
- . encourager les retours d'expérience sur les micro-violences quotidiennes ;
- . créer un espace de parole pour la régulation des conflits des élèves et afin de favoriser l'expression et valoriser les comportements positifs et les réussites ;
- . échanger sur la vie scolaire, la gestion des incivilités et les procédures mises en place ;
- . réfléchir aux modes de régulation et de traitement des conflits entre élèves, entre adultes et les rendre opérationnels (inter-individuels, médiation de tiers) ;
- . éclairer l'enseignant sur les situations qui peuvent l'alerter. Il peut prendre conseil auprès de l'infirmier(ère) et/ou du médecin et/ou de l'assistant de service social qui interviennent dans le secteur de l'école afin d'avoir cet éclairage. Cette évaluation partagée de la situation avec l'inspecteur du premier degré et les personnels sociaux et de santé permet la mise en place de mesures appropriées (prise en compte en interne par les personnes ressources avec accord de la famille, orientations vers les services extérieurs...). Il convient de rappeler aux enseignants qu'il est possible de prendre attache auprès des conseillers techniques sociaux et de santé au niveau des services départementaux de l'éducation nationale.
- . les actions d'éducation à la santé constituent un exemple de travail en équipes pluri-professionnelles, associant également des partenaires de proximité (collectivités locales, associations..). Elles peuvent en outre fédérer les parents autour d'un projet positif. Quelle que soit la thématique choisie (éducation nutritionnelle, prévention du tabac, de l'alcool...) la démarche est identique : tous les acteurs de la communauté éducative sont impliqués (enseignants, infirmières, médecins, parents, partenaires extérieurs). L'approche n'est pas seulement physiologique mais est considérée comme de l'éducation à la citoyenneté, les activités de la classe sont adaptées. Celles-ci doivent prendre en compte le développement des compétences psychosociales (par exemple ce qui permet de garder sa liberté face aux pressions du milieu), ainsi que le mode d'apprentissage des élèves.

## Pédagogies et Coopération

### Agir en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves

Parmi les sept facteurs déterminants du climat scolaire, les stratégies pédagogiques sont favorables à l'engagement et à la motivation des élèves.

“En ce qui concerne la relation pédagogique, le choix s'oriente vers un style qui promeut la coopération et évite les deux pièges bien connus de l'autoritarisme et du laisser-faire [...]. L'adulte ne se défait pas de son rôle de leader mais il autorise et aide l'auto-organisation du groupe et l'autodiscipline du jeune en particulier par la négociation des règles de vie et le partage des responsabilités.” (Debarbieux, 2008).

“Améliorer le climat passe par l'augmentation de l'identification collective dans les établissements, celle des professionnels comme celle des élèves.” (Osborne, 2004).

Un bon climat scolaire et le bien être à l'école, au collège ou au lycée, du point de vue des élèves, reposent sur un certain nombre de principes éducatifs et pédagogiques. Les adultes peuvent donc favoriser l'engagement et le moral des élèves notamment par une démarche pro active concernant les aspects suivants :

- **Établir un cadre de vie** à l'école propre à établir et renforcer chez chacun un sentiment de justice et d'équité : pour que ce cadre soit garant d'un établissement dans laquelle chacun puisse s'épanouir.
- **Avoir des attentes élevées** pour tous les élèves et adhérer au principe d'éducabilité pour tous : pour que chacun se sente respecté et valorisé et soit dans une dynamique de progrès.
- Développer une **pédagogie de la réussite** et impulser une dynamique participative des élèves : pour développer la tolérance et l'entraide et favoriser l'implication de chacun dans les apprentissages.
- Être **explicite dans ses objectifs et ses attentes** : pour éviter les non-dits, les interprétations et les fantasmes.
- **Reconnaître l'individualité et les compétences**, mêmes extrascolaires, de chacun des élèves : pour permettre à chacun d'avoir une meilleure estime de lui-même et favoriser respect, tolérance et reconnaissance de l'autre dans ses savoirs.
- Développer des **démarches de coopération entre pairs**, centrées sur le collectif : pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance à un groupe.

Les principes suivant peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, **dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève.**

#### *Dans l'établissement*

- Projets communs à l'école (journal, site Internet, fêtes, évènements particuliers, chorale, environnement (jardin, potager...), voyages, sorties, rencontres sportives ou culturelles) ;
- Conseil des délégués élus des classes ;
- Élèves médiateurs ;
- Coopérative scolaire, maison des lycéens : gestion des projets, moyens financiers, bureau commun adultes et élèves ;
- Projets citoyens en direction des élèves mais aussi de la population ;
- Règlement Intérieur mettant en exergue ces principes ;
- « échelle » des punitions commune à tout l'établissement (punitions justes et comprises de tous) ;
- Prise en compte et suivi de tous les faits de violence physique ou verbale, même les plus anodins en apparence ;
- Relations fréquentes avec les parents d'élèves et leurs associations.

### *Dans la classe*

- . Emplois du temps et calendriers explicites et explicités ;
- . Objectifs de séances et des attentes explicites dans le cadre d'une pédagogie structurée ;
- . Situations d'apprentissages et projets fédérateurs et engageants qui donnent du sens aux apprentissages et favorisent le réinvestissement de notions dans toutes les disciplines ;
- . Modalités d'évaluations claires, objectives et explicites ;
- . Reconnaissance commune de la place centrale du rôle de l'erreur dans les apprentissages ;
- . Auto évaluations, évaluations formatives ;
- . Instances de parole (conseil de classe, heures de vie de classe...) ;
- . Coopérative de classe, Maison des lycéens : gestion des projets de la classe ;
- . Conseil de classe : élaboration des projets, des règles de vie, régulation des conflits ;
- . Groupes de travail hétérogènes ;
- . Projets de groupes ;
- . Heures de vie de classe : élaboration des projets, des règles de vie, régulation des conflits ;
- . Résolution en commun de problèmes complexes ;
- . Recherches, projets, exposés...individuels ou avec une tâche précise au sein du groupe ;
- . Utilisation de jeux coopératifs ;
- . Pratique de la coopération, du tutorat et de l'aide entre élèves ;
- . Pratique du débat réglé, apprentissage de la « fonction persuasive », de l'argumentation et de la prise de parole ;
- . Différenciation pédagogique et le cas échéant co-intervention dans la prise en charge et l'accompagnement des difficultés rencontrées dans les apprentissages.

### *Avec l'élève*

- . Auto évaluations, co-évaluations et évaluations formatives ;
- . Entretiens individuels avec l'élève et sa famille (remise des livrets ou bulletins, conseils oraux, écrits...) ;
- . Valorisation « à priori » des réussites ;
- . Contrats et plans de travail individualisés ;
- . Prise en compte des compétences culturelles, psychosociales et extrascolaires de chaque élève ;
- . PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) contractualisés ;
- . Aide personnalisée explicite, et ciblée selon la nature des difficultés rencontrées ;
- . Valorisation de la parole des faibles parleurs ;
- . Responsabilisation des élèves (les « métiers » de la classe, membre du bureau de la coopérative, délégué de classe...).

## Pratiques partenariales

### Interagir en contexte : le lien avec les partenaires

L'importance de la communauté éducative dans la réussite des élèves est largement documentée par la recherche : la collectivité territoriale, les partenaires institutionnels et le tissu associatif contribuent à la qualité du climat scolaire. La qualité des réseaux de sociabilité est une condition de protection contre la violence. Le développement d'un lien fort entre le jeune, son environnement et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants (*Hawkins et al, 2000*).

Les principes généraux : il revient à l'équipe pédagogique de dispenser l'enseignement dans toutes les disciplines à tous les élèves dans le respect des programmes. Les intervenants extérieurs (collectivités territoriales, associations, éducateurs sportifs...) inscrivent leur action en complément de celle des maîtres et en cohérence avec le projet d'école.

Toutes les interventions, bénévoles ou rémunérées, même ponctuelles sont autorisées par le directeur d'école. Dans certains cas, elles peuvent être soumises au DASEN.

La procédure d'agrément de l'intervenant prend en compte :

- la pertinence de l'intervention en cohérence avec le projet pédagogique de l'école ;
- le rôle de l'enseignant dans la classe ;
- la compétence de l'intervenant et son niveau de qualification ou de statut.

L'enseignant participe à toutes les phases du projet : conception, mise en œuvre et évaluation. Il est responsable du contenu pédagogique, de l'organisation de sa classe et de la sécurité des élèves. Lors de l'intervention, l'enseignant participe à la séance, quelle que soit l'organisation pédagogique choisie.

**Le projet éducatif de territoire** est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, les autres ministères concernés, les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

#### **Les intervenants extérieurs à l'école**

Toute personne (services publics ou privés) intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité. Elle doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des enfants, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école. Le directeur de l'école veille à ce que les intervenants extérieurs à l'école offrent toutes les garanties requises par ces principes.

#### **Intervention des associations**

L'intervention d'une association qui apporte son concours à l'enseignement public est conditionnée à l'obtention d'un agrément.

Celui-ci est accordé pour cinq ans par arrêté du Ministre chargé de l'Education Nationale ou du Recteur selon le niveau d'intervention de l'association.

L'intervention d'une association ainsi agréée dans une école sur temps scolaire ne peut se réaliser que suite à l'accord du directeur qui garantit l'intérêt pédagogique de cette intervention ou son apport au projet d'école. Cet accord ne vaut que pour une période précise, dans le cadre d'un projet pédagogique défini.

#### **Les actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Elles sont mises en œuvre dans le cadre des programmes et/ou du projet d'école et du projet éducatif de territoire.

Elles s'appuient sur l'élaboration d'un projet éducatif global associant le ou les enseignant(s) et la ou les personne(s) susceptible(s) d'intervenir auprès des élèves pour mettre en œuvre des actions se déroulant en classe. L'inscription dans un projet dûment construit permet d'éviter des interventions ponctuelles dont la portée éducative reste souvent limitée.

Dans le cadre de ce projet sont définis :

- le rôle de chacun ;
- les informations et messages à transmettre ;
- le déroulement des séquences de classe ;
- leur valorisation en termes de compétences des élèves.

**La prise en compte des situations d'élèves à besoins particuliers** (santé, handicap, nouvellement arrivés en France, protection de l'enfance...) nécessite un partenariat avec des services extérieurs qu'il convient d'organiser dans l'intérêt de l'élève.

Les personnels sociaux et de santé constituent des ressources et des relais pour contacter les services extérieurs ou orienter les parents vers les partenaires compétents.

Les principes suivant peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, **dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève.**

### *Dans l'établissement*

Inviter les partenaires à participer à des moments conviviaux dans l'établissement ;

- Proposer un temps aux partenaires pendant lequel les élèves peuvent présenter leurs travaux, leurs attentes
- Encourager l'école à participer aux activités organisées par les partenaires, comme des actions de santé, de solidarité ;
- Proposer une carte d'hôte de marque aux partenaires qui leur permette d'être les invités permanents et officiels des événements de l'établissement : fêtes, concerts, théâtre...
- Élaborer des stratégies afin d'engager les partenaires dans le projet d'école ;

### *Dans la classe*

- Inviter les élèves à s'investir en arts plastiques pour participer à la décoration de la classe et des lieux de vie commune (hall, CDI, salle de restauration...) ;
- Inviter des partenaires, créer des occasions afin que les élèves s'adressent aux partenaires et soient en mesure d'offrir officiellement leurs collectes leurs productions, leurs travaux, par exemple à une résidence de personnes âgées, à des institutions locales, à des associations d'aide au développement ;
- Développer les interventions débat/ discussion avec les personnels sociaux et de santé sur les questions de santé, d'activité physique ;
- Développer les interventions débat/ discussion avec les partenaires associatifs et de police ou gendarmerie sur le harcèlement, les usages d'Internet.

### *Avec l'élève*

- Créer du lien avec des représentants locaux (associatifs, mairie..) permettant aux filles d'une part, aux garçons d'autre part de développer l'estime de soi, le respect d'autrui ;
- Inciter les élèves à participer à toutes les formes d'engagement qui permette d'être acteur et force de proposition.

### *Expérimentation CESC Inter degré*

Une expérimentation d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-degrés (CESCI) a été menée dans 11 établissements. Le CESCI d'un collège relevant de l'éducation prioritaire a permis une harmonisation des actions. En effet, il a été mis en place selon la cohérence inter-degrés pour répondre à une logique de réseau et correspondre aux besoins locaux identifiés. Il travaille en particulier sur la mise en place d'actions pour développer une politique de santé inextricablement liée à des avancées en termes de citoyenneté centrées sur le respect de soi et des autres (éducation à la nutrition, prévention des conduites à risques, éducation à la sexualité, éducation au bon usage d'Internet). Un des objectifs majeurs de ce CESC a été de créer une communauté de réflexion par rapport aux axes de travail définis. On peut d'ores et déjà constater des effets positifs sur les pratiques qui permettent de construire un réseau plus développé entre les équipes pluri-professionnelles mais aussi d'assurer un travail régulier et complémentaire avec le comité exécutif du réseau de réussite scolaire (RRS). Par ailleurs, les partenariats déjà établis (école, collège, ville, tribunal de grande instance TGI, associations) ont pu mieux connaître leurs missions respectives sur le territoire du RRS.

## Coéducation

### La coéducation avec les familles

#### *Pourquoi un lien avec les familles ?*

La qualité des réseaux sociaux et des « gardiens » est une condition de protection contre la violence. Le développement d'un lien fort entre le jeune, sa famille et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants (*Hawkins et al, 2000*). Un véritable cercle vertueux s'enclenche lorsque l'enfant se sent soutenu tant par sa famille que par ses enseignants : on assiste alors à la diminution de la victimation et des conduites agressives (*Slee, 2006*), à la diminution des comportements antisociaux (*Cunningham et Sandhu, 2000*).

*Voici quelques mots clés à retenir.*

#### **Communauté éducative**

Article L111-3 du code de l'éducation : « Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions. Art. L111-4 : « Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative... »

#### **Coéducation**

« La coéducation peut être définie comme une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant » (*extrait du lexique du site universcience.fr*).

#### **Parentalité**

« Ce terme désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale, enfant confié à un tiers) » (*issue des travaux du groupe d'appui de la loi réformant la protection de l'enfance-avril 2011*).

#### *Les principes et facteurs favorisants*

- Tous les adultes **travaillent ensemble** sur le parcours et le suivi de l'élève : pour construire des références communes ;
- Les parents **connaissent le cadre éducatif** et pédagogique, explicité par l'équipe éducative : pour favoriser la confiance, pour lever les peurs ;
- Chaque enfant doit se **sentir protégé** et porté dans ses apprentissages par tous les adultes ;
- La construction d'une **alliance** pour la réussite éducative entre professionnels, parents et enfants constitue un enjeu majeur ;
- La coéducation comporte en elle-même la notion de **collectif**. Les parents doivent pouvoir échanger entre eux, dans un esprit de solidarité, et avec les membres de la communauté éducative ;
- La **participation** des parents à l'action éducative est déterminante pour la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles ;
- Les **représentations mutuelles** des parents et des personnels de l'école sont parfois faussées ;
- Les échanges parents professionnels dans le cadre de formation communes permet de **lever les malentendus** (exemple des ateliers de croisement des savoirs ATD Quart monde et les universités populaires de parents) ;

- Les **actions de soutien et d'accompagnement** de la parentalité permettent aux parents d'échanger et de répondre à leurs préoccupations.

Les principes suivant peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, **dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève.**

### *Dans l'établissement*

- Assurer des séances d'informations pour les parents avec les partenaires locaux (associations de parents) dans des lieux où l'on touche le maximum de parents (bibliothèque, centre social...);
- S'adjoindre les compétences de traducteurs quand cela est nécessaire;
- Inviter les parents à participer aux événements organisés par l'établissement mettant en valeur tous les talents, journée du sport, événements musicaux et culturels;
- Accueillir tout nouvel élève arrivant ainsi que sa famille par un livret de bienvenue, éventuellement multilingue et des informations précises leur permettant d'intégrer la communauté éducative;
- Proposer aux parents le choix parmi un éventail de possibilités pour leur participation effective à la vie de l'établissement – par exemple, en prenant part à une journée des parents dans la classe, à l'organisation d'un pique-nique ou d'une sortie;
- Travailler sur une démarche d'inclusion de toutes les familles, en prêtant attention à une représentation de tous les parents à toutes les occasions;
- Associer les parents et leurs représentants à la rédaction de documents de communication (par exemple : note aux familles pour les élections);
- Proposer des services aux familles à travers les espaces numériques de travail;
- Organiser, au-delà des rencontres institutionnelles, des réunions sur le fonctionnement de l'établissement;
- Favoriser la mise à disposition « d'espaces parents » dédiés aux rencontres individuelles et collectives;
- Participer à des rencontres avec les parents à l'extérieur de l'établissement (en lien avec les associations ...);
- Mettre en place des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter degrés pour faciliter les liens entre l'école primaire, le collège et le lycée;
- Tisser des liens avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) pour le soutien à la parentalité;
- Informer sur les recours possibles à des personnes ressources dans l'établissement ou l'environnement.

### *Dans la classe*

- Utiliser tous les moyens de communication (mail, téléphone, site web de l'école) pour informer les parents sur le projet d'établissement et les apprentissages des enfants;
- Communiquer, par exemple, avec la famille lorsqu'un élève confronté à des difficultés a réussi à franchir un palier d'apprentissage; valoriser les actions des parents en faveur de la scolarité de leurs enfants;
- Donner aux parents des conseils et des indications de méthode pour accompagner la scolarité de leur enfant;
- Organiser l'entraide afin que les parents arrivant soient informés sur les attendus de l'établissement, du système scolaire;
- Réaliser des entretiens tripartites (enseignants, enfants, parents) sur les objectifs d'apprentissages, afin de les expliciter, ainsi que sur les progrès accomplis.

### *Avec l'élève*

- Etablir des canaux et processus de communication qui permettent aux parents de se sentir à l'aise pour contacter les enseignant sous la direction si l'enfant éprouve des difficultés;
- Créer un bulletin ou s'assurer en partenariat que toutes les informations relatives au bien être, à la santé des enfants, soient accessibles aux familles;
- S'assurer que la bibliothèque de l'établissement ou le CDI propose du matériel à destination des parents et des enfants sur les relations parents-enfants, sur la santé ou encore sur la prévention des violences et du harcèlement, y compris de la documentation en différentes langues si nécessaire.

## Harcèlement à l'école : des conséquences 40 ans plus tard

Une étude britannique souligne les graves conséquences du harcèlement scolaire sur la qualité de vie et la santé à très long terme. Selon une étude du King's College de Londres, l'impact négatif du harcèlement scolaire sur la santé physique et mentale s'observe encore près de 40 ans après les faits.

### Plus souvent dépressifs, angoissés ou suicidaires

Les chercheurs ont suivi 7 771 enfants, âgés de 7 et 11 ans en 1958, jusqu'à leurs 50 ans.

Au début de l'étude, les parents avaient répondu à des questions pour savoir si les enfants étaient exposés au harcèlement. Un peu plus d'un quart des enfants étudiés (28%) étaient harcelés occasionnellement et 15% fréquemment, des proportions toujours observées au Royaume-Uni aujourd'hui.

Les enfants harcelés présentent davantage de problèmes de santé mentale et physique, et de moindres performances cognitives, à l'âge de 50 ans. De plus, ceux qui étaient fréquemment harcelés présentent un risque plus élevé de dépression, d'angoisse et de pensées suicidaires.

### Moins souvent en couple ou employés

Les individus harcelés durant l'enfance sont aussi moins souvent engagés dans une relation amoureuse, moins souvent employés et moins bien rémunérés quand ils travaillent. La qualité de vie et la satisfaction générale qu'ils déclarent sont inférieures à celles des personnes qui n'ont pas été victimes de harcèlement.

Louise Arseneault, de l'Institut de psychiatrie du King's College, souligne que « nous devons abandonner cette conception que le harcèlement est une étape inévitable de l'enfance. Les enseignants, les parents et les décideurs politiques devraient être conscients que ce qui se passe dans la cour de l'école peut avoir des conséquences à long terme ». Elle estime donc que les programmes de prévention sont « extrêmement importants ».

## Justice scolaire

Un sentiment de justice améliore **les contextes d'apprentissage des élèves et les conditions d'exercice des personnels de l'Education nationale**. Il favorise aussi **la collaboration positive avec les familles et les partenaires**. C'est ce qui va aider les élèves à comprendre le sens des règles, des droits, des devoirs et à acquérir les compétences sociales nécessaires pour **un comportement juste avec autrui**, respectueux, responsable et citoyen.

Le guide ci-dessous propose **des pistes de réflexion et d'action aux personnels de l'Education nationale et leurs formateurs**, afin que chacun puisse participer à l'amélioration de ses propres conditions de vie à l'école et contribuer à celle des autres, collègues, élèves, parents d'élèves et partenaires.

[Téléchargez le guide « Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les collèges et lycées » \(PDF, 2,24 Mo\)](#)

Voir les fiches de référence "[Travailler sur l'empathie](#)", "[Médiation par les pairs : régulation et gestion des conflits](#)" et "[Agir avec un cadre explicite et explicité](#)". et "Agir avec un cadre explicite et explicité".

## Qualité de vie à l'école

### Agir sur la qualité de vie à l'école : organiser le temps et l'espace

L'attention portée à la qualité de vie à l'école est un facteur influant sur le climat scolaire. Il se traduit par l'attention portée aux bâtiments, à leur utilisation, aux différents temps de l'école ainsi qu'à la convivialité scolaire.

#### Sécurité et santé

5% des élèves déclarent ne pas aimer aller en récréation, 10% n'aiment pas aller en classe, 20% déclarent ne pas aimer aller aux toilettes, soit pour des problèmes de propreté, soit pour des problèmes de surveillance. (*A l'école des enfants heureux, enfin presque, Unicef, 2011*).

#### Convivialité scolaire

L'approche espagnole de la convivialité scolaire montre que les communautés scolaires organisant des temps collectifs de convivialité, y compris dans des lieux neutres, autres que l'école, le moral du personnel est meilleur, le climat de meilleure qualité et entraîne la diminution des faits de violence. (*Ortega 2001*).

Les principes suivant peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, **dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève**.

#### Dans l'école

- Organiser des journées de la propreté et de la beauté de l'école avec les partenaires ;
- Expliciter et rendre vivants les différents lieux, hors de l'école, dans l'école, leurs différentes fonctions, leurs différents usages ;
- Organiser les différents temps, notamment les récréations avec du matériel et des activités ludiques et des lieux de repos possibles ;
- Encourager la création d'un club écologique pour la création d'un jardin potager ;
- Créer et apposer des bannières réalisées par les élèves à l'entrée de l'établissement ;
- Présenter régulièrement les travaux réalisés par les enfants aux parents ;
- Imaginer un repas « zéro déchet » à l'école ;
- Proposer à tous les membres de la communauté éducative des affiches de règles de vie réalisées par les élèves pour rendre l'école plus accueillante et plus propice aux apprentissages.

#### Dans la classe

- Organiser l'espace de la classe afin d'encourager l'apprentissage collaboratif, l'engagement des élèves dans les apprentissages et les principes d'une éducation inclusive ;
- Afficher les travaux de tous les élèves dans la classe, les couloirs, le hall, le CDI ;
- S'assurer que la classe, les couloirs, le hall, le CDI reflètent les travaux de tous les élèves et de toutes leurs sensibilités sans exception ;
- Les élèves doivent se reconnaître dans leur diversité dans leur environnement de travail.

#### Avec l'élève

- Créer un groupe d'élèves ambassadeurs du développement durable dans l'école, susceptibles de former les autres élèves ;
- Élaborer, travailler avec les élèves des affiches des règles de vie destinées à tous afin de rendre l'école plus accueillante et plus propice aux apprentissages.
- **Le projet éducatif « Espaces ludiques en milieu scolaire »** consiste à proposer, au sein des écoles, des espaces spécifiques ouverts aux élèves dans le hors-temps scolaire et consacrés à des activités ludiques. L'intérêt du dispositif a été montré au terme d'une expérimentation pilotée par la DGESCO : elle a mis en

évidence que les Espaces ludiques en milieu scolaire contribuent à la réduction de la violence scolaire, qu'ils modifient la représentation que les élèves en difficulté se font de l'école et leur permettent de reprendre confiance en eux tout en développant des attitudes de coopération.

A ces divers titres, ils concourent aux objectifs des programmes concernant la citoyenneté ainsi qu'à l'amélioration de la réussite de tous les élèves.

Portail national des professionnels de l'éducation - [Les espaces ludiques en milieu scolaire](#)

- **Architecture et climat scolaire**

Depuis 2006, l'école de Marmoutier accueille quatre classes de maternelles. L'école a été conçue par Dominique Coulon, un architecte alsacien qui tente de placer l'enfant au cœur du bâtiment dans chacune de ses réalisations. À Marmoutier, il a fait le choix des grands espaces et de la transparence.

## Textes réglementaires

- ❖ Code de l'Éducation Article R421-20 (Modifié par [DÉCRET n°2014-1236 du 24 octobre 2014 - art. 9](#))  
12°- II (le conseil d'administration) adopte un plan de prévention de la violence, qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement.

- ❖ Circulaire n°2013-100 du 13-08-2013- **Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école**

- ❖ Circulaire n°2013-142 du 15-10-2013- **Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires**

- ❖ Circulaire n°2014-159 du 24-12-2014- **relative à la prévention de l'absentéisme scolaire**

### *Absentéisme : une problématique de climat scolaire*

La circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire invite à inscrire la lutte contre l'absentéisme dans la perspective systémique du climat scolaire.

La circulaire interministérielle relative à la **prévention de l'absentéisme scolaire**, parue au bulletin officiel le 24 décembre 2014, précise que la prévention de l'absentéisme s'inscrit dans une approche globale :

« Il revient à chaque responsable, à tous les niveaux de l'institution scolaire, de se mobiliser pour mettre en place des actions de prévention et de suivi de l'absentéisme et apporter, dans un climat de confiance avec les familles, des réponses rapides et efficaces lorsque des absences sont constatées. À cet égard, l'amélioration du climat scolaire fondée, entre autres, sur les relations entre les différents acteurs de l'École et l'alliance avec les parents, dans la poursuite d'un travail de coéducation comme mentionné dans la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'École dans les territoires, constitue la condition première pour prévenir l'absentéisme. Elle est le cadre dans lequel doit se construire une politique éducative visant la réussite de tous les élèves. »

L'absentéisme interroge **les sept facteurs du climat scolaire** :

- L'analyse des causes de l'absentéisme nécessite **une stratégie d'équipe**, associant les différents métiers de l'établissement ou de l'école ;
- L'absentéisme peut, selon les causes, interroger la disposition des locaux et **la qualité de vie à l'école, la prévention des violences et du harcèlement** dans l'école ou l'établissement, mais peut également interroger **la justice scolaire** notamment dans la construction des réponses éducatives à apporter ;
- L'absentéisme interroge les relations de l'élève avec ses pairs et sa motivation scolaire, et **la coopération** dans la classe, dans l'établissement ;

L'absentéisme interroge la relation aux parents, seule **une coéducation** réussie permettant de constituer une chaîne d'adultes bienveillants autour des élèves peut permettre de comprendre et vaincre l'absentéisme.